



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 7 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le mardi 28 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Excusé ayant donné procuration : DENIS Stéphane à REMY Louise, JUGEL Stéven à GABARD Bruno

Secrétaire de séance : WHITE Cécile

2026-066 - CRÉATION D'UN TARIF PUBLIC DU REPAS FOURNI PAR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : LE MOIGNE Nolwenn

VU l'article L2122-22 (2°) du CGCT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement,

Madame Nolwenn LE MOIGNE expose au Conseil municipal que des associations et des habitants de la Commune ont manifesté leur souhait de pouvoir déjeuner au restaurant scolaire.

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au règlement intérieur du restaurant scolaire, l'accès est possible sur autorisation ponctuelle.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de déterminer un tarif public unique par repas pour un montant de 6 €.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 7 mai 2026

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 056-215600321-20260507-2026_066-DE

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,
Cécile WHITE, 4ème adjointe au Maire